

**Plan :**

---

## **Introduction**

- I- **Processus historique**
- II- **limites du découpage actuel**
- III- **Présentation de la Régionalisation avancée**
- IV- **Etats des lieux**

## **Conclusion**

## Introduction :

---

La région est un acteur et un terrain incontournable pour l'expression de la démocratie et du développement des territoires. Elle est un processus à travers lequel l'Etat tente de s'adapter à un contexte de plus en plus mondialisé, en renforçant le développement local sous tous ses aspects: économique, politique, social, culturel....

La région actuelle au Maroc, est née d'une longue gestation et apparaissait comme le ressort d'une nouvelle dynamique de développement, avait en fait des ambitions limitées. La régionalisation n'a pas donné de résultats tangibles, et se trouve en décalage par rapport aux espérances.

En fait, le sens attribué à la décentralisation au Maroc a toujours revêtu un caractère d'apprentissage et d'initiation; à travers la délégation et non l'abandon des responsabilités ; et son appréciation par les diverses familles politiques au Maroc était plutôt dissonante.

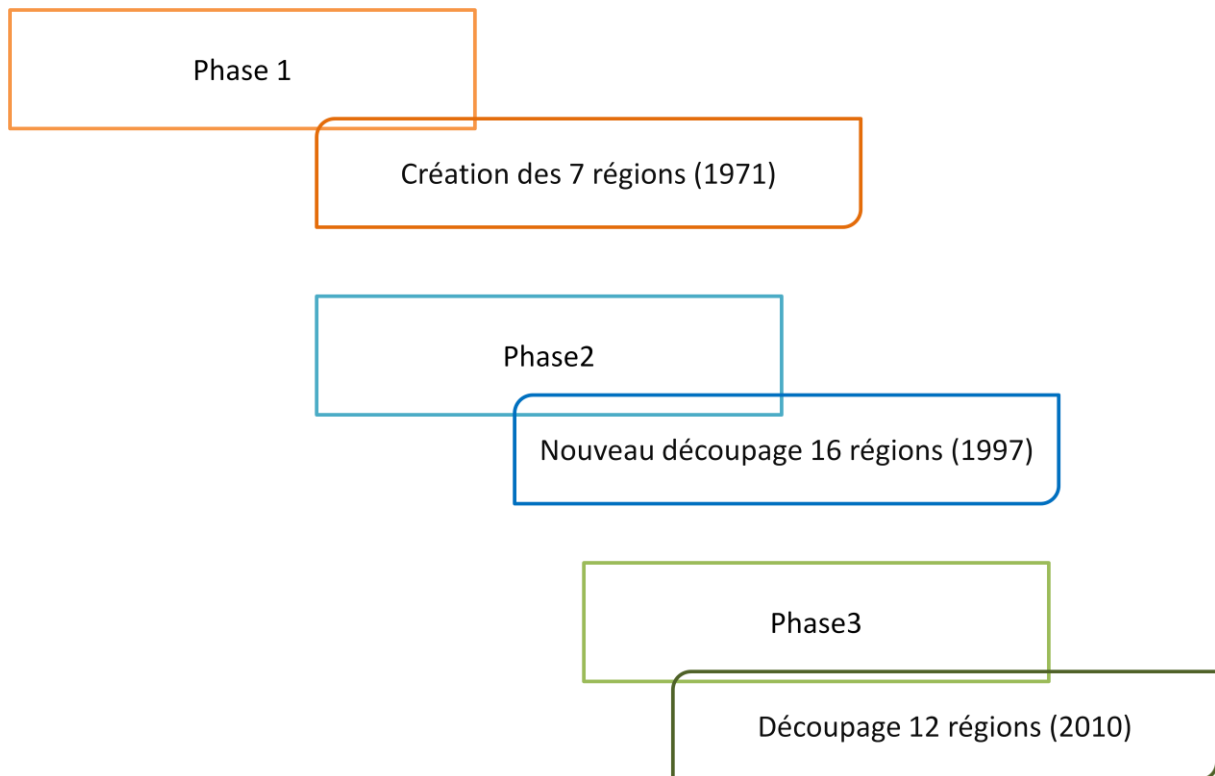
Pourtant les défis auxquels le Maroc se trouve confronté ; de mondialisation et de conjoncture internationale, d'ouverture sur le monde et particulièrement sur l'Europe, d'intégration maghrébine recherchée, et de réalités sociopolitiques et économiques nationales ; requièrent un nouveau regard sur la régionalisation.

C'est une opportunité, également, pour l'Etat central de revoir sa relation avec les pouvoirs régionaux et locaux et d'accepter un nouveau partage des compétences.

Ce document présentera, en quatre parties, le processus historique de la régionalisation avancée, les limites du découpage actuel ,une présentation de la nouvelle stratégie et un Etat des lieux représentant les limites de cette approche .

## Processus historique :

---



L'histoire Marocaine est incompatible ni avec un système fédéral ni avec un système de régionalisme ethnique. Certes, le Maroc contient des zones à majorité berbérophone mais cela ne fait pas des régions berbères. Le Rif et le Souss correspondent à une certaine réalité identitaire mais leurs spécificités ne se définissent pas par rapport à une identité interne, mais par leurs rôles à l'échelle du Royaume. Ce sont deux zones de garde par rapport à l'Europe au Nord et face et en liaison avec le Sahara au Sud.

Le processus de régionalisation ne date pas d'aujourd'hui. C'est ainsi qu'en 1940, le Maroc a subi un découpage sous le protectorat en 7 régions. Ce découpage était purement militaire, sécuritaire destiné à assurer le contrôle du territoire, à partir des places de cantonnement.

En 1971, un nouveau découpage s'est opéré en se basant sur des critères économiques. Il s'agissait de concevoir des régions en mesure d'impulser le développement, et c'est ainsi que le Maroc a été reparti en 7 régions qui sont:

**La région du Sud** : composée par les provinces d'Agadir, Tarfaya et Ouarzazate.

**La région du Tensift** : comprend les provinces de Marrakech et Safi.

**La région du Centre** : regroupe les provinces d'El Jadida, Settat, Khouribga, Béni Mellal et Casablanca.

**La région du Nord-Ouest** : regroupe les provinces de Tanger, Tétouan, Kenitra et la préfecture de Rabat-Salé.

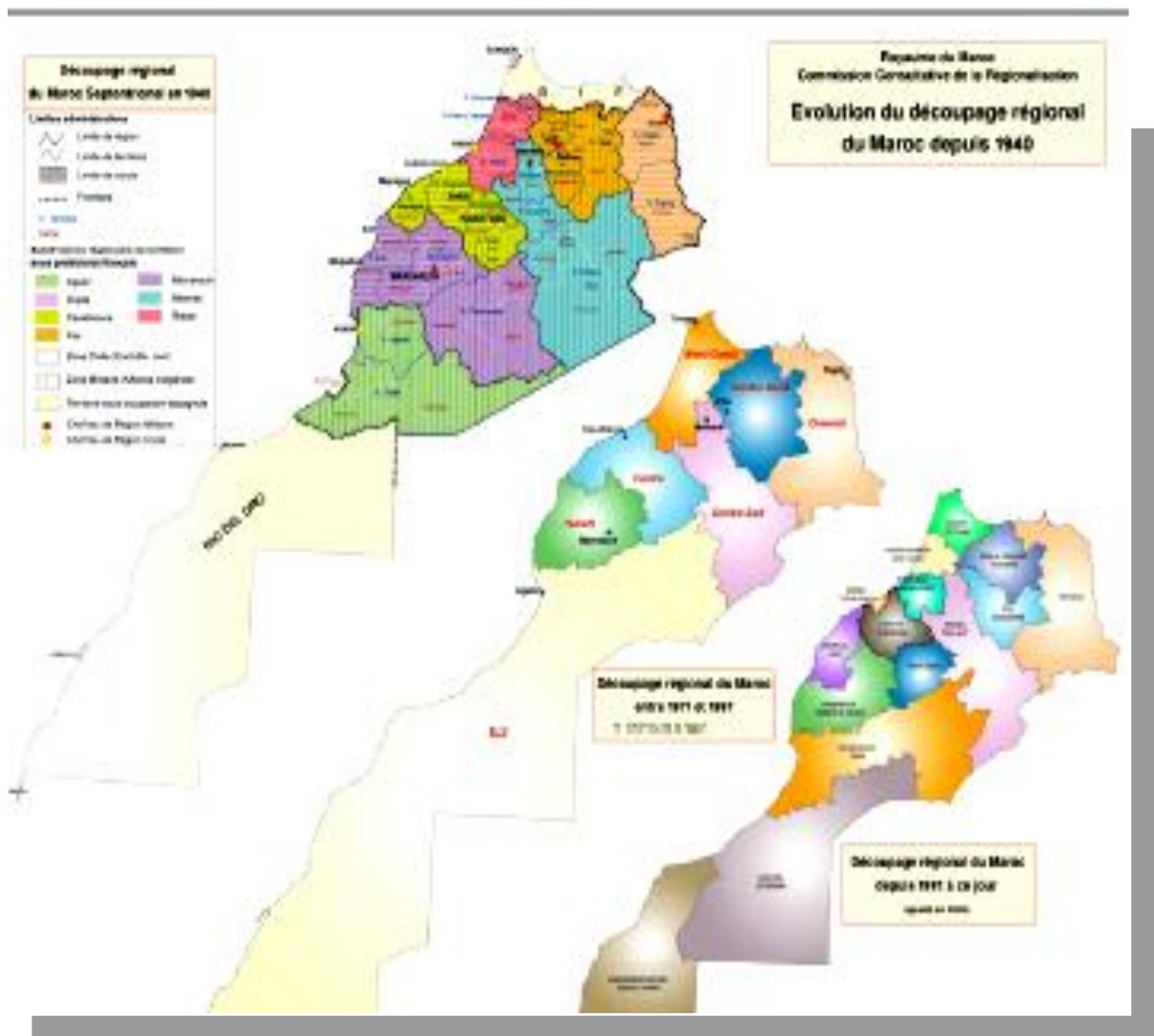
**La région du Centre-Nord** : comprend les provinces de Fès, Taza et El Hoceima.

**La région de l’Oriental** : inclut les provinces de Nador et Oujda.

**La région du Centre-Sud** : regroupe les provinces de Meknès et Ksar Es-souk.

En 1997, il y a eu le découpage du territoire marocain en 16 régions en basant sur des critères de la complémentarité sociale, économique, historique et géographique.

Les cartes suivantes montrent les différents découpages qu'a connus le Maroc:



## Les limites du découpage :

---

Trois régions s'accaparent 44% de la production nationale : le Grand Casablanca, Tanger Tétouan et RSZZ avec des parts respectives de 21%, 9% et 14%. Elles concentrent à elles seules 72% de la production industrielle nationale et emploient 67% de l'effectif du secteur.

Quatre régions, regroupant plus de 5,1 millions d'habitants, enregistrent l'absence d'hôpitaux spécialisés. Il s'agit, en fait, du Gharb-chrarda-bnihssen, guelmim-semara, Oued dahab-lagouira et taza- houceima taounate.

Les régions dont le ratio des routes non revêtues comparées au total des revêtues comparées au total des routes dépasse la moyenne nationale(40%),sont : Oued - Ed - Dahab - Lagouira(76%),MeknèsTafilalt(72%),Souss - Massa - Drâa(64%),Guelmi m - Es - Semara(64%), et l'Oriental (61%).

## **Présentation de la régionalisation :**

---

Pour pallier aux insuffisances et afin de répondre aux dysfonctionnements du système de la régionalisation car cette dernière est considéré comme une stratégie timoré, pour cela une nouvelle approche viens prendre place c'est celle de la régionalisation avancée.

### **1- Résumé du projet :**

Le modèle marocain de régionalisation avancée s'inscrit clairement dans le cadre d'un Etat démocratique décentralisé et marque un bond qualitatif dans le processus de démocratisation de la société. Cette nouvelle conception de régionalisation requiert des collectivités territoriales élues ayant une légitimité démocratique et dotées des mécanismes nécessaires à même de renforcer la participation des citoyens, hommes et femmes, dans la gestion de la chose publique. Cette initiative nécessite l'attribution de prérogatives décisionnelles et exécutives élargies aux conseils régionaux pour qu'ils soient capables de s'acquitter au mieux de leur rôle, toute en mettant en place des mécanismes de contrôle et de comptabilité de nature à rétablir la confiance des citoyens dans les institutions.

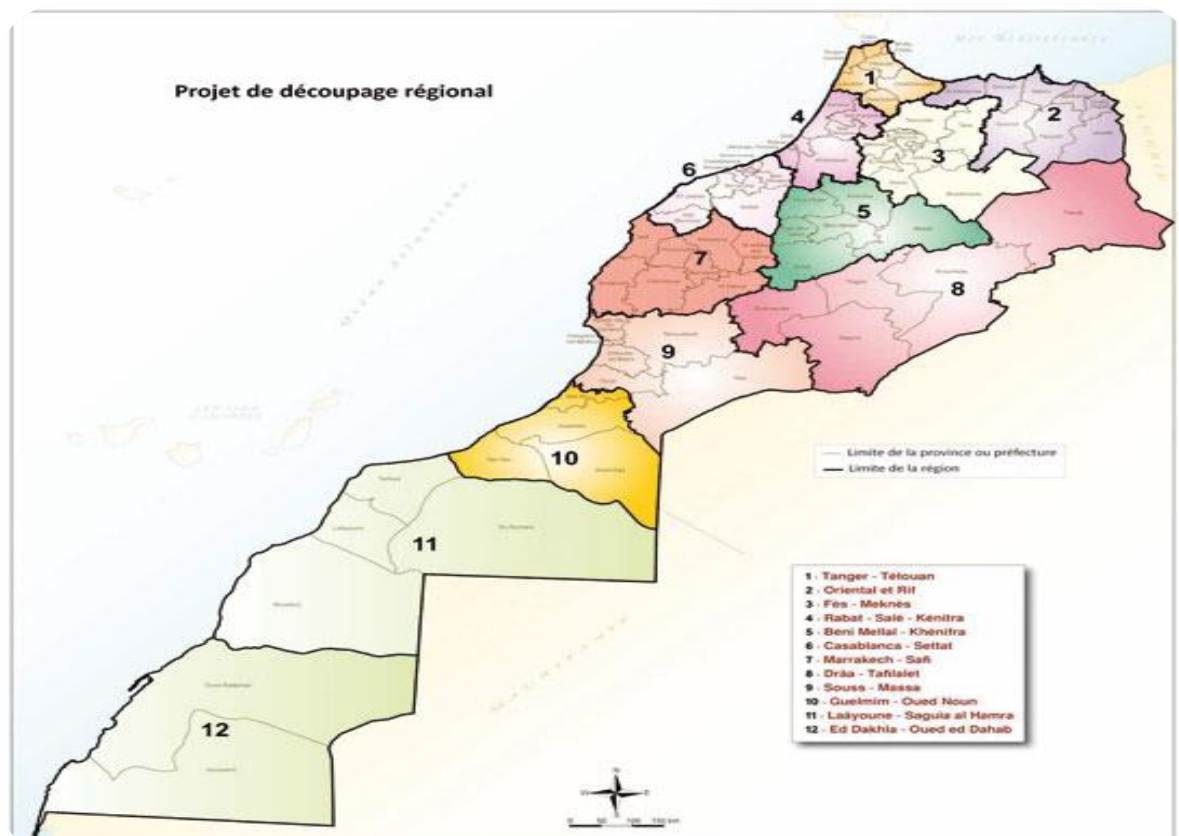
Dans le cadre de ce projet, le rôle de la région serait de contribuer de façon effective au développement économique, politique, social, culturel et environnemental, sachant que cette entreprise ne peut se concrétiser sans la mobilisation de nouvelles ressources, la mise à niveau des ressources humaines et la mise en place de fonds de soutien financier ayant pour objectif de réduire les disparités entre les régions. Pour faire aboutir ce chantier de réforme, la CCR a proposé un découpage régional fonctionnel capable de contribuer au renforcement de la démocratisation de l'Etat et d'amorcer une nouvelle conception de la relation qui lie la région à l'Etat et aux collectivités territoriales. Ce découpage régional a fixé le nombre des régions à 12.

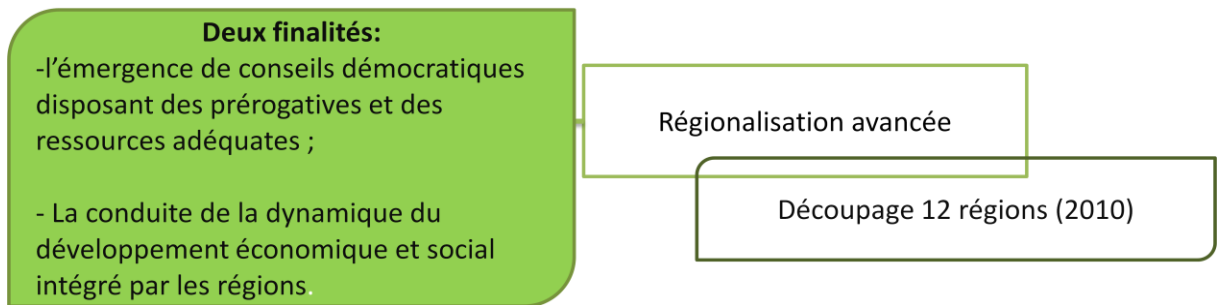
## a- Découpage administratif :

Le projet de régionalisation avancée au Maroc prévoit la répartition du pays en 12 régions au lieu de 16, soit une réduction de 25%. Cette nouvelle configuration régionale a été faite selon certains critères basés

entre autre sur les principes d'efficacité, d'homogénéité, de proportionnalité et d'équilibre, mais aussi d'accessibilité et de proximité.

Dans cette logique, la CCR (La Commission consultative de la régionalisation) a suggéré les régions suivantes : Tanger-Tétouan, Oriental et Rif, Fès-Meknès, Rabat-Salé-Kénitra, Béni Mellal-Khénifra, Casablanca-Settat, Marrakech-Safi, Drâa-Tafilalet, Souss-Massa, Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Saguia alHamra et Ed-Dakhla-Oued ed Dahab

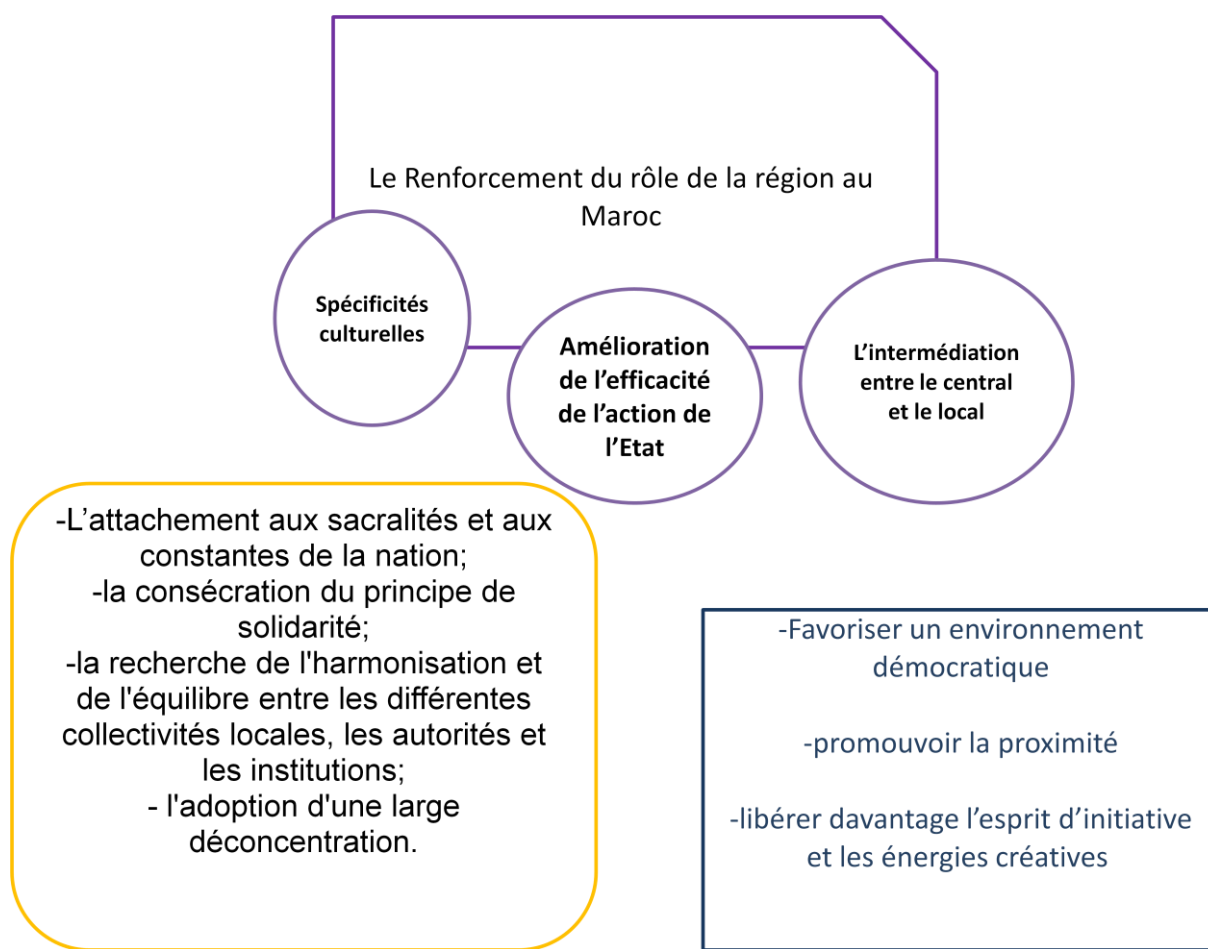




## 2- Objectif du projet.

La régionalisation n'est pas un simple aménagement technique ou administratif, mais plutôt, une option résolue pour la rénovation et la modernisation des structures de l'Etat, et pour la consolidation du développement intégré. Elle ne se réduit pas non plus à une simple redistribution des compétences entre le centre et les régions. De même, cette régionalisation constitue un tournant majeur dans les modes de gouvernance territoriale, et ce, en prélude à une nouvelle dynamique de réforme institutionnelle profonde. Le projet de nouvelle régionalisation au Maroc, constitue un bouleversement par rapport à toutes les conceptions antérieures de la décentralisation. Il s'agit d'une nouvelle architecture qui rompt complètement avec le passé, aussi bien dans sa conception, dans ses buts, ses attentes, que par ses objectifs. C'est une étape d'un processus ininterrompu de démocratisation de la vie politique et sociale.





D'essence démocratique, cette régionalisation a comme objectif le renforcement du rôle de la région au Maroc, ce qui implique des changements majeurs dans la répartition des pouvoirs entre Etat central et acteurs locaux :

a- Spécificités culturelles:

Le Maroc présente des spécificités culturelles indéniables, des particularismes régionaux qu'il est difficile d'occulter au nom de l'unité nationale. C'est pourquoi la régionalisation trouve ses fondements dans la structure même de la société marocaine. Sa diversité ethnique, ses traditions variées et ses mentalités différentes sont des données concrètes que l'on ne peut ignorer dans toutes politiques économiques et sociales.

b- Amélioration de l'efficacité de l'action de l'Etat:

La régionalisation n'est pas un simple redéploiement du pouvoir (décentralisation) mais surtout une régulation du mode de fonctionnement de l'Etat et un moyen pour résoudre les dysfonctionnements par rapport aux procédures et d'amélioration de l'efficacité et l'efficience des actions étatiques par rapport aux besoins des citoyens.

c- L'intermédiation entre le central et le local:

C'est au un niveau de programmation et de négociation dont la vocation première est de passer des contrats, d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'équipement.

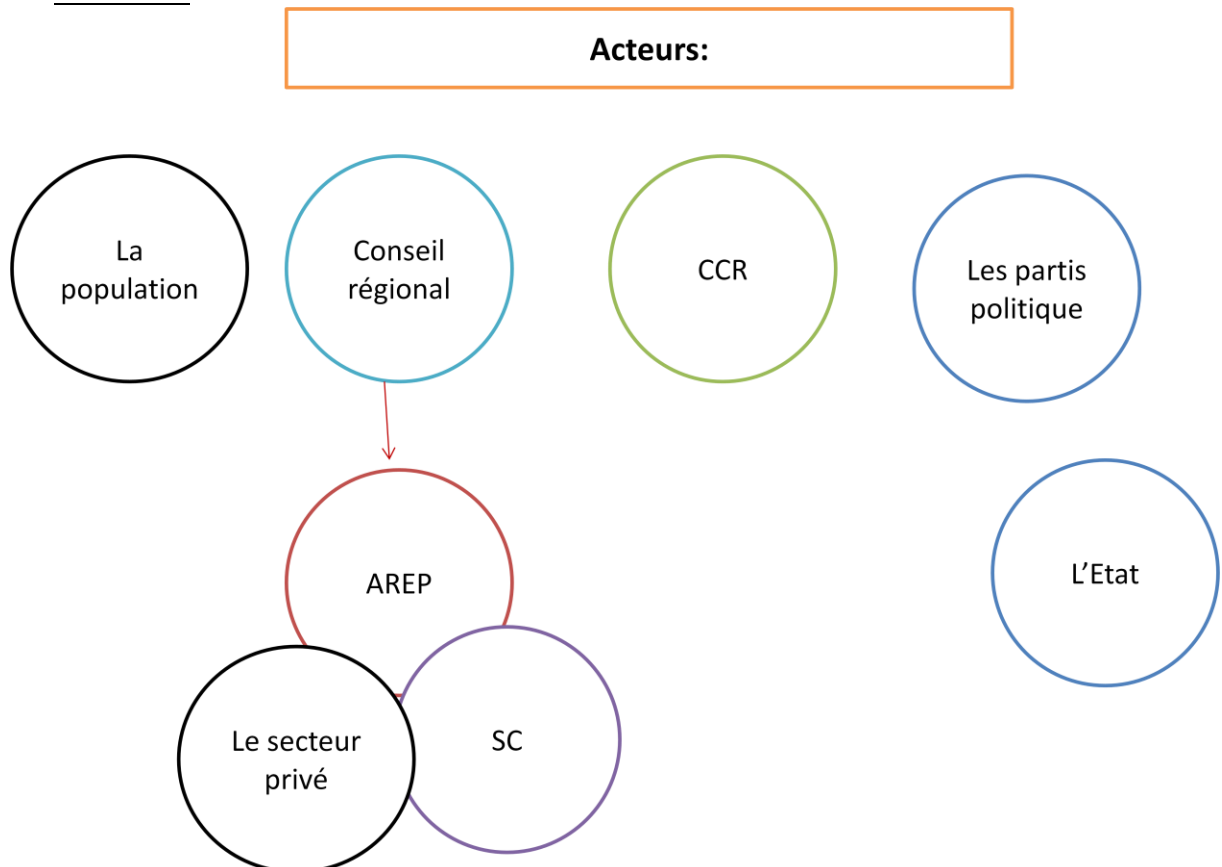
Le projet de développement régional se décline en termes de participation, de contractualisation, de démocratisation et d'appel à toutes les initiatives de développement. La région doit, en effet, résoudre les problèmes et impulser des dynamiques.

Par ailleurs, concernant la question du Sahara, la régionalisation représente une étape transitoire vers l'autonomie du Sahara. La mise en œuvre de la régionalisation avancée au Maroc constitue le complément jumelé de l'offre marocaine dynamique et durable au conflit du Sahara.

Pour atteindre les objectifs de la régionalisation, le plan prévoit d'étendre les pouvoirs des présidents des conseils régionaux qui vont posséder un pouvoir exécutif. Ils ne dépendront plus des gouverneurs et des walis. Il leur sera attribué la gestion totale des budgets des assemblées communales et seront responsables devant la population et la loi. Dans cet ordre d'idées, la consécration constitutionnelle de l'autonomie de gestion et de l'autonomie administrative, contribuent à consacrer le principe de la séparation des pouvoirs et de leur répartition entre le centre et les collectivités locales. Ce projet de régionalisation concerne de façon particulière les provinces sud du Royaume qui bénéficier ont de droits

et prérogatives, dans le cadre d'une bonne gouvernance permettant une nouvelle répartition équitable, non seulement des attributions, mais aussi des moyens, entre le centre et les régions.

### 3- Acteurs :



- ✓ la commission consultative de la régionalisation avancée en collaboration avec les parties politiques ont données naissance au nouveau découpage administratif ainsi que la CCR est chargée du suivi et de l'évaluation de cette nouvelle stratégie.
- ✓ En ce qui concerne l'approche genre, ce rapport a recommandé le renforcement d'une large participation des femmes à la gestion des affaires régionales et locales par une disposition constitutionnelle autorisant le législateur à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives. sélection des élus du conseil régional par la population)

- ✓ Le conseil régional : composé par les de membres ayant une voix délibérante et qui ont été élu au suffrage universel direct et de membres ayant une voix consultative et qui sont composé des membres du parlement issue de la région, des présidents des chambres professionnelles et un membre mandaté par chacun des syndicats représentés à la chambre des conseillers. Il n'est plus sous la tutelle du gouverneur et le Wali mais il détient le pouvoir d'intervenir sur son champ librement, Pour renforcer la gestion démocratique des affaires régionales, le président du conseil régional sera l'ordonnateur des recettes et des dépenses de fonctionnement du conseil et l'exécutant des décisions du conseil.
  
- ✓ Afin de garantir une bonne gouvernance et de renforcer les capacités exécutives, on a mis à disposition du conseil régional une Agence régionale d'exécution des projets (AREP) ayant la personnalité morale et l'autonomie financière et de gestion et qui est chargée de l'élaboration de projets et programmes de développement ainsi que leurs exécution sous la supervision du CR (conseil régional)
  
- ✓ .De plus et afin de consolider la démocratie participative, le rapport a suggéré que la région doit mettre en œuvre des mécanismes de consultation avec la société civile et le secteur privé dans l'élaboration de ces plans de développement.
  
- ✓ L'Etat : joue le rôle du financement.

Afin de garantir un bon fonctionnement, et pour que la nouvelle stratégie aboutisse à ses objectifs plusieurs mesures d'accompagnement<sup>1</sup> ont été mises en œuvre qui sont comme suit :

#### **La mise à niveau régionale**

- Mettre en place des mécanismes de régulation pour résorber les inégalités territoriales ;
- Mettre en place un fonds de mise à niveau social doté d'un budget estimé entre 127 MMDH et 214 MMDH;
- Dédier ce fonds à la généralisation de l'eau potable et de l'électricité, à l'éradication des bidonvilles et de l'habitat insalubre et à l'ajustement des indicateurs de santé, d'éducation et les infrastructures routières aux standards nationaux et internationaux. Ceci sur deux mandatures.

#### **La mise à niveau des ressources**

- Réformer les finances locales, et les moyens budgétaires qui sont alloués aux CL ;
- Optimiser la redistribution des taxes entre l'Etat et les régions ;
- Optimiser la fiscalité locale en la diversifiant et en revalorisant son rendement ;
- Mobiliser d'autres instruments de financement comme le recours à l'emprunt ;
- Développer les capacités de gestion en se dotant d'une véritable politique RH, et en externalisant la gestion des services publics.

#### **La solidarité territoriale**

- Réformer les systèmes de transferts des ressources pour combler la disparité des revenus entre les régions ;
- Mettre en place un fonds de solidarité pour les régions qui enregistrent des retards importants.

#### **Les mesures d'accompagnement**

- Eriger la contractualisation entre l'Etat et les régions comme mode de gouvernance par excellence ;
- Renforcer la place du secteur privé en améliorant le climat des affaires ;
- Réformer le foncier au Maroc, et réviser le système judiciaire ;
- Mettre en place un système d'information statistique régional pour améliorer la qualité de l'information disponible.

<sup>1</sup>source :capital consulting « la lettre des décideurs »

#### **4- Perspectives de la régionalisation :**

La conception générale de la régionalisation avancée fera l'objet d'un débat national de sensibilisation pour assurer au projet l'adhésion et l'appropriation les plus larges possibles.

La mise en œuvre du projet, de par la nature même de celui-ci, sera marquée par la progressivité et la gradualité. Elle sera assurée sur la base d'une feuille de route qui lui sera pertinemment tracée et conduite par un pilotage de haut niveau. Le processus de mise en œuvre sera accompagné d'une évaluation continue qui soit à même de lui imprimer le rythme optimal, tout en apportant au projet les ajustements appropriés à tout moment, au vu de l'expérience pratique.

Cette progressivité s'appliquera notamment sur les aspects suivants :

- Sur le plan institutionnel, et bien que certaines propositions du projet impliquent des révisions constitutionnelles, la régionalisation avancée pourrait être amorcée en réaménageant conséquemment les dispositifs législatifs et réglementaires actuels.

Dans cette foulée, il importerait aussi de remédier à l'ineffectivité de certaines avancées indéniables ,formellement inscrites dans des textes, mais qui butent sur les pesanteurs administratives, l'insuffisance de ressources financières, l'inadéquation des ressources humaines ou le besoin de qualification des élus en matière de gestion publique, notamment .

-Sur le plan des compétences des nouvelles régions et, en particulier, de leurs conseils élus, le présent projet leur ouvre une large perspective d'intervention dans tous les domaines du développement économique, social, culturel et environnemental. Il prévoit un socle de compétences propres et de ressources accrues des conseils régionaux, ainsi que des mécanismes de solidarité qui ouvrent d'emblée à ces conseils un vaste champ d'initiative leur permettant de démarrer immédiatement leur action. Il prévoit aussi le transfert graduel, négocié et contractualisé entre le gouvernement et les conseils régionaux, de compétences de plus en plus étendues et des ressources y afférentes.

-L'assouplissement du contrôle et de la régulation étatiques sera également graduel et arrimé au développement des capacités de gestion régionale et aux indicateurs pertinents de transparence et de performance de cette gestion.

## Etat des lieux

---

Les difficultés et les défis que soulève la « Régionalisation avancée » pour la quelle une commission royale a été constituée, sont immenses. Ils sont à la mesure de l'ambition qui, in fine, devrait aboutir à la réforme des structures de l'Etat, par une vaste réforme qui consolidera l'unité du pays, tout en s'appuyant sur la diversité de ses régions, dotées d'instances de décision, pour leur développement culturel social, politique et économique .La problématique fondamentale semble être la suivante : il s'agit de bâtir un système de possibilités de promotion d'une régionalisation avancée démocratique qui prenne en considération la diversité humaine culturelle et spatiale, tout en étant étroitement articulé avec une identité commune qui puise sa force dans la conviction de la nécessité du ciment de l'unité nationale

### 1- Le problème des prérogatives

Quels sont les décisions institutionnelles qui garantiraient à la fois l'unité du pays et la diversité des régions avancées ? Cette interrogation débouche sur les équilibres entre les prérogatives du représentant de l'Etat et le chef de l'exécutif régional, élu au suffrage direct sur un projet de développement par l'ensemble de la population de la région. La recherche de cette adéquation entre Unité du pays et pouvoir régional passe par deux moyens :

-l'évolution constitutionnelle et la gestion administrative du territoire et de la région.

-L'affectation des ressources humaines et matérielles est un défi pour la réussite d'une régionalisation véritable du pays.

En effet, le point de départ de la réforme régional part d'une réalité fort contrastée : les disparités régionales sont très fortes et l'allocation des ressources aux régions actuelles reste globalement dérisoire. Comment organiser la solidarité entre les futures régions, dans le cadre de la régionalisation avancée ? Par exemple, entre la dimension atlasique et la dimension atlantique, les motifs de la solidarité sont évidents : la première produit de l'eau et la deuxième en est le principal consommateur ; comment envisager la solidarité dans ce domaine, étant donné que l'ensemble atlasique est pourvoyeur de ressources pour l'ensemble atlantique.

## 2- Les limites :

Le processus de régionalisation n'est donc pas nouveau, ce qui est nouveau, ce sont les implications géopolitiques externes. Le redécoupage n'est pas influencé par le poids démographique, encore moins par la fonctionnalité des espaces ou leur viabilité économique. En outre, les différences entre régions riches et pauvres risquent d'être difficiles à surmonter. Les régions riches, fortes de leurs ressources, pourraient ne pas voir d'un très bon œil le fait de devoir « payer » pour les autres collectivités. La régionalisation pourrait faire ressortir les inégalités territoriales et même les aggraver.

Manifestement les régions actuelles ne correspondent pas aux entités concernées par le projet. Trop nombreuses, elles sont au nombre de 16, elles n'ont pas la cohérence désirée et le potentiel pour faire de la régionalisation avancée une clé du développement intégré. Elles ont été conçues dans un souci électoraliste, sécuritaire, dans un Maroc d'un autre temps. Même l'administration territoriale l'admet.

Les aspects culturels, historiques sont bien sûr importants, sans que l'on puisse en faire un déterminant qui transcenderait la logique économique. Car le risque est de voir les régions coïncider avec des critères tribaux, ou pire ethniques. On voit déjà ici et là des tentations de ce genre surgir dans certains discours, en particulier pour le Rif. Cela constituerait une double erreur.

Sur le plan économique, c'est tout simplement hérétique. Pour le Rif par exemple, il est clair qu'un versant est lié à l'Oriental, alors que l'espace vital de l'autre est la région Nord. Vouloir réserver une région au Rif autour de Nador et Hoceima, c'est le priver d'un potentiel de développement, parmi les plus importants du Maroc.

Politiquement, une régionalisation sur des bases ethniques finirait par mettre à mal l'unité du pays et raviver les querelles ancestrales. Enfin il est évident que les dévolutions de compétences ne peuvent concerner l'éducation nationale parce que l'école doit rester un creuset d'intégration et les diplômés garder leur caractère national.



## CONCLUSION :

---

De façon générale, la régionalisation avancée fait partie intégrante de la démocratisation du pays, aux niveaux national, régional et local. Plusieurs facteurs concourront à en déterminer la crédibilité, le succès et, partant, l'approfondissement continu : une participation de plus en plus large des populations à la vie et aux consultations démocratiques ; des dispositifs et des processus électoraux de plus en plus marqués par la compétition loyale, l'honnêteté et la transparence ; l'émergence d'élites régionales et locales hautement qualifiées, dévouées à l'intérêt public, préparées à la bonne gouvernance et sujettes à la reddition des comptes.

Un gage de ce succès a été et demeure l'adhésion spontanée et immédiate de l'ensemble des forces vives de la nation à l'idée de régionalisation avancée et en a défini les contours fondamentaux. En particulier, les partis politiques nationaux ont contribué, comme signalé plus haut, à la conception de ce modèle marocain par des avis diligents et consistants. Ils ont exprimé la pleine conscience de leur rôle et de leur responsabilité dans la réussite de ce projet national. Conformément à la mission que leur confère la Constitution du pays, ils proclament leur engagement à apporter leur contribution conséquente à la mise en place de la régionalisation, à son animation dans la pratique politique, institutionnelle et de gestion et, partant, à son succès ; développer et mettre à niveau, notamment dans les régions, leurs structures, leurs programmes et leurs modes d'action, afin d'y intéresser et d'y impliquer largement les populations ; contribuer à l'assainissement de tous les aspects de la vie politique et de la compétition démocratique.

Appuyer l'émergence de nouvelles élites régionales et locales, notamment en formant et en mettant en avant des cadres, des candidats et des élus à la hauteur des ambitions du projet, Assurer une veille responsable et innovante pour le bon fonctionnement et pour le perfectionnement continu du nouveau dispositif institutionnel des régions et des autres collectivités territoriales.

## **Bibliographie :**

---

[http://www.lematin.ma/journal/En-collaboration-avec-la-CCR\\_Les-conseillers-se-penchent-sur--le-dossier-de-la-regionalisation-avancee/166642.html#sthash.p7ykfYra.dpuf](http://www.lematin.ma/journal/En-collaboration-avec-la-CCR_Les-conseillers-se-penchent-sur--le-dossier-de-la-regionalisation-avancee/166642.html#sthash.p7ykfYra.dpuf)

<https://sites.google.com/site/collectivitesaumaroc/rsum-du-rapport-sur-la-rgionalisation--avance-au-maroc>

<http://fr.scribd.com/doc/98972486/La-regionalisation-avancee-Expose>

[http://www.regionalisationavancee.ma/PDF/Rapport/Fr/L3\\_Dev\\_Eco\\_So.pdf](http://www.regionalisationavancee.ma/PDF/Rapport/Fr/L3_Dev_Eco_So.pdf)

<http://www.capitalconsulting.ma/website/sites/default/files/newsletter/ccnl12.pdf>